



# Les décisions du Bureau en bref

3 juillet 2024

## Parc naturel régional du Pilat 3 juillet 2024

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

### ACTUALITÉ DES COMMISSIONS ET COMITÉS DE PILOTAGE ANIMÉS PAR LE PARC

- La Commission Biodiversité et Eau s'est réunie le 17 avril 2024 pour échanger sur les projets suivants : plantation avec l'ASSE Cœur vert, « Graines de végétal local », appui à la végétalisation de projets portés par les communes de Lupé, Thélis-la-Combe et Vérin et par la Maison de retraite de Saint-Sauveur-en-Rue. Un travail de synthèse est également en cours sur ce qui est fait sur le territoire au sujet de l'eau afin de définir, au besoin, une action du Parc complémentaire.
- L'inter-commission Forêt-Climat réunie le 15 mai 2024 a validé le volet « forêt » de la stratégie d'adaptation au dérèglement climatique ainsi que le plan d'actions prioritaires travaillé avec de nombreux acteurs du territoire.
- Le Comité de pilotage du Schéma directeur des énergies renouvelables, dans sa réunion du 19 juin 2024, a échangé sur l'état des lieux énergétique du territoire et les potentiels de développement des énergies renouvelables.

### PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé.

- la signature de la Convention de partenariat avec le Département du Rhône pour la gestion des milieux des Espaces Naturels Sensibles en 2024.
- la signature de conventions de mise à disposition d'un poste de géomaticien avec les Parcs du Vercors, de Chartreuse, du Massif des Bauges, des Volcans d'Auvergne, du Haut-Jura et Livradois-Forez.
- la signature de l'avenant à la convention de mise à disposition avec Loire Forez agglomération pour la mise en œuvre du programme LEADER validant le fait que Lisa LACROIX, salariée du Parc, prend le relais d'Axel MARTICHE pour la contribution du Parc à l'animation du programme.
- les 4 communes lauréates de l'appel à projet « Coup de pouce Climat » : Saint-Régis-du-Coin, La Ricamarie, Échalas et Maclas.
- Le versement d'une subvention exceptionnelle du Parc pour la SAS Centrales Villageoises de la Région de Condrieu, société citoyenne de production d'énergie renouvelable à partir du photovoltaïque sur toitures.

## DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS

Le Bureau du Parc a validé :

- les demandes de subvention auprès de la Région, dans le cadre du contrat de Parc, pour les actions sous maîtrise d'ouvrage du Parc suivantes :
  - l'évolution informatique du site Pilat patrimoines recensant et documentant les patrimoines culturels, artisanaux et industriels du territoire,
  - les travaux de consolidation et acquisition d'équipements d'interprétation de l'espace d'accueil du belvédère de Malleval,
  - la mutualisation d'un poste de géomaticien avec d'autres parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes ,
  - l'acquisition d'un système de traçabilité des réservations pour le dispositif d'autopartage entre particuliers du Parc.
- la demande de prorogation du délai de caducité de la subvention régionale pour les actions de communication portées par le Parc dans le cadre de la révision de la Charte.
- les demandes de subvention de la Région, dans le cadre du Contrat de Parc et de l'appel à projet « optimisation de l'éclairage public », émanant des communes suivantes : Marlhes, Saint-Romain-les-Atheux, Saint-Julien-Molin-Molette et Saint-Michel-sur-Rhône.
- Les demandes de subvention de la Région dans le cadre du Contrat de Parc pour :
  - la réalisation d'une halte des pèlerins, via une œuvre d'art refuge sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle par la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette,,
  - l'acquisition d'équipements scénographiques intérieurs et extérieurs à l'île du Beurre par le Centre d'Observation de la nature de Île du Beurre (Tupin-et-Semons),
  - la réalisation d'un sentier d'interprétation par la Commune de Saint-Chamond.

## OFFRE DE SERVICES DU PARC

Le Bureau du Parc a validé l'évolution des services apportés en matière d'architecture d'urbanisme et de paysage par le Parc. Aussi, à compter du 1er janvier 2025 :

- Le Parc reste personne publique associée dans l'élaboration des documents d'urbanisme : SCOT, PLU, PLUi.
- Le Parc propose un appui technique, en réseau avec les autres structures d'ingénierie du territoire, aux collectivités pour la déclinaison de projets urbains (mise en œuvre d'OAP, note d'enjeux, aide à l'élaboration de plan guide ...).
- Le Parc arrête de rédiger des avis sur demandes d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable) et sur le champ de la publicité ou des infrastructures de communication mais peut apporter des conseils sur demande.
- Le Parc formalise et diffuse des documents-cadres pour la publicité (guide sur la signalétique et la publicité du Parc déjà existant) et les infrastructures de communication.
- Le Parc déploie des outils pour partager et construire une culture commune en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage.
- Le Parc poursuit le conseil en architecture aux particuliers.

## ÉCHANGES DIVERS

Le Bureau a échangé sur :

- le lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'usage pour la rénovation thermique de la Maison du Parc.
- les dossiers de demande de subvention auprès du programme LEADER Loire déposés par l'association Les Nouveaux Ateliers du Dorlay pour l'installation de son tiers lieux « La turbine créative » dans de nouveaux locaux et par l'Office du Tourisme du Pilat pour la déclinaison d'une communication sur la Destination Pilat selon les choix définis à ce sujet en début d'année 2024.
- les relations entre le Parc et la Région
- l'appui technique du Parc au maintien et développement de la filière caprine du Pilat.



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benay 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01  
info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/ParcdPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)